

Liste des pièces à fournir pour votre inscription

- La **fiche de renseignements** à compléter (annexe 2)
- Le formulaire « **demande d'information financement** » en ligne à compléter : [Cliquez ici](#)
- Pour les demandeurs d'emploi : merci de joindre à votre dossier, **une notification de Pôle Emploi** mentionnant votre date d'inscription et le numéro d'identifiant ainsi que l'indemnisation ou non de Pôle Emploi.
- Une **photocopie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité** :
 - Carte d'identité nationale ou passeport
 - titre de séjour valide à l'entrée en formation et pour la présentation au DEAS pour les ressortissants hors Union Européenne
- Une **photocopie de votre attestation de droits à l'assurance maladie** indiquant votre numéro personnel de sécurité social
- **2 Photos d'identité** récentes au format standard
- **Le dossier médical** : en référence aux textes réglementaires en vigueur.
 - Certificat médical établi par un médecin agréé*, attestant « que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant ».
 - Attestation médicale jointe en annexe 3 à faire remplir et signer par le médecin traitant attestant que le candidat est valablement immunisé contre : diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B

Suite au décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG, qui porte sur la suspension, pour certaines activités et professions, de l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG, et depuis le 1/04/2019, la vaccination contre la tuberculose n'est plus obligatoire.

Compte tenu de la crise sanitaire en cours, la vaccination anti-covid est vivement recommandée.

Les candidats dont le dossier médical serait incomplet ne pourront pas entrer en formation, l'accès en stage étant rendu impossible.

** Vous pouvez trouver l'adresse d'un médecin agréé près de votre domicile en tapant « médecin agréé ARS (suivi de votre département) » (exemple : « médecin agréé ARS HAUTS DE FRANCE ») dans votre moteur de recherche sur Internet.*